

f

**Deuxième Conférence internationale de Tokyo
sur le développement de l'Afrique**

TICAD II

19-21 octobre 1998

**Le développement de l'Afrique à l'aube du XXIème siècle :
Un Programme d'action**

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| I.INTRODUCTION | 1 |
| II.THEME PRINCIPAL ET PRINCIPES SOUS-JACENTS | 1 |
| 1. Thème principal : réduction de la pauvreté et intégration dans l'économie mondiale | 1 |
| 2. Principes sous-jacents | 2 |
| i) Appropriation | 3 |
| ii) Partenariat mondial | 3 |
| III.APPROCHES ET THEMES INTERSECTORIELS | 3 |
| 1. Approches | 3 |
| i) Renforcement de la coordination | 3 |
| ii) Coopération et intégration régionales | 3 |
| iii) Coopération Sud-Sud | 4 |
| 2. Thèmes intersectoriels | 4 |
| i) Renforcement des capacités | 4 |
| ii) Intégration des perspectives sexospécifiques | 4 |
| iii) Gestion de l'environnement | 5 |
| IV. PLAN D'ACTION | 5 |
| 1. Développement social et réduction de la pauvreté : promotion du développement humain | 5 |
| 1.1 Education | 5 |
| 1.2 Santé et population | 7 |
| 1.3 Autres mesures à l'intention des pauvres | 9 |
| 2. Développement économique : promotion du secteur privé | 10 |
| 2.1 Développement du secteur privé | 10 |
| 2.2 Développement industriel | 12 |
| 2.3 Développement agricole | 13 |
| 2.4 Dette extérieure | 16 |
| 3. Fondations de base du développement | 17 |
| 3.1 Bonne gouvernance | 18 |
| 3.2 Prévention des conflits et activités de développement après les conflits | 19 |
| V.SUIVI | 21 |

Le développement de l'Afrique à l'aube du XXIème siècle: Un Programme d'action

(projet)

1. INTRODUCTION

1. L'Afrique subit une profonde mutation. Depuis la première Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD-1) en 1993, un certain nombre de pays sont devenus plus ouverts et démocratiques, et ont enregistré une croissance économique notable. Des réformes économiques et politiques avisées et visent à promouvoir les principes démocratiques qui facilitent un développement économique axé sur le marché ont encouragé cette résurgence.

2. Toutefois, une pauvreté généralisée et des politiques inappropriées limitent les potentialités individuelles dans un assez grand nombre de pays. Dans la plupart des cas, le segment le plus démuné de la population n'a pas encore ressenti les effets de la croissance économique d'ensemble. La pauvreté et l'inégalité ne font qu'accroître l'instabilité politique. De violents conflits détruisent de nombreuses vies humaines et les fondations nécessaires à une paix et à une sécurité durables sont des plus précaires. Les conflits doivent être résolus par des moyens pacifiques en utilisant les mécanismes existants de la gestion des conflits dans le cadre du système des Nations unies et de l'OUA, ainsi que des organisations sous-régionales africaines.

3. **Nous** sommes par conséquent résolus à bâtir sur les progrès réalisés depuis TICAD-I, et renouvelons notre détermination à relever les défis qui demeurent pour le développement de l'Afrique. Dans ce but, nous, les participants à TICAD-II, sommes réunis ici à Tokyo pour adopter ce Programme d'action. Nous réaffirmons notre ferme engagement vis-à-vis des actions qui y sont identifiées, et qui feront l'objet d'un suivi de la part des pays africains avec l'appui et l'assistance de leurs partenaires au développement, dans l'esprit d'un partenariat véritable fondé sur l'appropriation par les pays africains, et sur les priorités qu'ils ont définies eux-mêmes.

II. THEME PRINCIPAL ET PRINCIPES SOUS-JACENTS

1. Thème principal : réduction de la pauvreté et intégration dans l'économie mondiale

4. Le thème principal de ce Programme d'action pour le développement de l'Afrique est la réduction de la pauvreté au moyen d'une croissance économique accélérée et d'un développement durable, et intégration effective des économies africaines dans l'économie mondiale. Les défis que pose la question de la réduction de la pauvreté, avec pour objectif de réduire d'au moins 50 % d'ici l'an 2015 la proportion de la population vivant dans une misère extrême, font ressortir l'importance d'une croissance économique qui soit équitable, avec la participation de tous les segments de la population aux activités économiques et au partage des fruits de la croissance. La stabilité politique et sociale ainsi que la bonne gouvernance sont essentielles pour un

développement durable. De même, sans développement, la paix et la stabilité ne peuvent être durables.

5. La réduction de la pauvreté nécessite une perspective multi-sectorielle, et représente un objectif qui devrait être intégré dans tous les efforts de développement. Une étude estime que le produit intérieur brut (PIB) des pays africains devra, en termes réels, atteindre une croissance annuelle se situant bien au-delà de 5 % pour une réduction significative de la pauvreté. Une croissance économique visant à réduire la pauvreté nécessite des politiques macroéconomiques avisées qui favorisent la stabilité financière, un accroissement de l'épargne nationale et la mobilisation des ressources à des fins d'investissements productifs et de création d'emplois, afin de rationaliser des dépenses publiques en réduisant tout particulièrement les activités non-productives et en se concentrant sur les secteurs prioritaires. L'amélioration de la distribution des revenus nécessite également des mesures et des stratégies en faveur des pauvres, visant notamment à encourager le développement des petites, moyennes et micro-entreprises, à revitaliser l'économie rurale, et à relever le niveau et la qualité des dépenses publiques dans le domaine des services sociaux, ainsi qu'à mettre en place des programmes de protection pour les plus démunis. Des leçons peuvent être tirées de l'expérience pertinente du développement de l'Asie, en particulier l'accent mis sur le développement humain et la création des capacités institutionnelles.

6. En 1996, la part de l'Afrique dans les échanges commerciaux mondiaux était inférieure à 2 %, et elle ne recevait que 2 % de l'investissement étranger direct dans les pays en développement. Ces deux pourcentages doivent être augmentés de façon substantielle afin d'assurer un niveau élevé de croissance et faciliter l'intégration des pays africains dans l'économie mondiale. La promotion de réformes en matière d'échanges commerciaux et l'accroissement des flux de capitaux privés exigeront de la part des pays africains la création de conditions favorables, y compris les infrastructures de base, les instruments juridiques et le renforcement du capital humain.

7. Les partenaires au développement de l'Afrique sont encouragés à appuyer les efforts de développement des pays africains notamment en leur fournissant des niveaux adéquats d'Aide publique au développement (APD), en favorisant les investissements étrangers directs en Afrique, en ouvrant les marchés aux exportations africaines, en recherchant des solutions durables au fardeau de la dette extérieure des pays africains et en facilitant les transferts de technologie.

2. Principes sous-jacents

8. L'appropriation et le partenariat sont les principes sous-jacents du Programme d'action. Ces principes sont contenus dans le Programme d'action du Caire pour le développement économique et social de l'Afrique. Ils ont également été approuvés par le Comité d'aide au développement de l'OCDE dans la Stratégie adoptée en 1996 sur « Le Rôle de la coopération pour le développement à l'aube du 21ème siècle ». TICAD-II offre par conséquent l'occasion d'engager une réflexion sur la mise en oeuvre de cette stratégie en Afrique en concentrant les efforts sur la réalisation d'objectifs précis et quantifiés en fonction des priorités africaines, tels qu'approuvés par divers fora internationaux.

i) Appropriation

9. Le Programme d'action du Caire de 1995 définit les priorités pour le développement économique et social de l'Afrique tel que l'a arrêté l'Afrique elle-même, et que soutient l'Initiative de TICAD-II. Il y a appropriation lorsque ce sont les priorités de développement définies par l'Afrique qui sont prises en compte. L'appropriation doit être basée sur un dialogue continu entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile.

ii) Partenariat mondial

10. Le développement de l'Afrique devrait suivre le principe du partenariat mondial qui crée un cadre commun de coopération entre tous les acteurs du développement qui incluent les gouvernements africains, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement de l'Afrique, y compris les pays donateurs et les organisations régionales et internationales. Dans l'esprit d'un véritable partenariat, et d'un engagement mutuel, les dirigeants africains devraient guider ces efforts de développement concertés.

III. APPROCHES ET THEMES INTERSECTORIELS

1. Approches

i) Renforcement de la coordination

11. Le renforcement de la coordination entre les partenaires extérieurs est essentiel à l'amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement et à l'utilisation optimale des ressources d'APD disponibles. Une coordination accrue entre les partenaires extérieurs et nationaux, et, parmi tous les acteurs de la société, est également indispensable pour le renforcement de l'appropriation et du partenariat. Premièrement, une meilleure coordination constitue un soutien aux stratégies nationales cohérentes qui visent des buts et objectifs clairs. Deuxièmement, une bonne coordination entre les partenaires extérieurs et nationaux durant tout le processus de planification et d'exécution des programmes et projets permettrait d'éliminer les double-emplois parmi les donateurs et de réduire les pressions sur les ressources humaines limitées des pays africains. Troisièmement, il est nécessaire de perfectionner les approches et les mécanismes actuels de coordination existant sur le terrain, y compris les programmes d'investissement sectoriel, les réunions des groupes consultatifs et les tables rondes. Pour que les pays africains puissent assumer la direction dans la coordination de l'assistance extérieure, il faut renforcer leur capacité dans ce sens.

ii) Coopération et intégration régionales

12. Depuis l'adoption du Plan d'action de Lagos en 1980, les pays africains ont mis l'accent sur la coopération et l'intégration régionales comme étant des outils importants pour la réalisation de leur développement. Dans un monde de plus en plus intégré, des groupements sous-régionaux et régionaux attirent davantage l'attention des

investisseurs, favorisent les échanges et les investissements transfrontaliers, en même temps qu'ils permettent de réduire les coûts de production et de commercialisation. Les pays africains et leurs partenaires au développement reconnaissent l'importance de la coopération régionale pour la libéralisation des échanges commerciaux, le développement des infrastructures et des institutions régionales, y compris les marchés de capitaux régionaux et les instituts de recherche, la prise en compte des problèmes écologiques communs, le contrôle des maladies infectieuses, ainsi que la prévention, la gestion et le règlement des conflits. L'appui extérieur est indispensable pour mettre en place et renforcer les capacités institutionnelles régionales ainsi que pour promouvoir la mise en oeuvre des programmes des groupements économiques sous-régionaux africains.

iii) Coopération Sud-Sud

13. Ces dernières années ont permis de mettre en évidence les grandes potentialités qu'offre la coopération Sud-Sud, en particulier depuis les fora Asie-Afrique à Bandung en 1994 et à Bangkok en 1997, au cours desquels les pays africains ont partagé des expériences asiatiques. Depuis TICAD-I en 1993, on a, en général, assisté à un accroissement des flux commerciaux et d'investissement entre les deux régions, et à l'établissement de liens inter-institutionnels, surtout entre les institutions de recherche et de formation, ainsi que les chambres de commerce. Les bénéfices potentiels pour l'Afrique de la coopération Asie-Afrique et de la coopération intra-africaine pourrait être accrus par le renforcement de sa capacité à apprendre et intégrer les enseignements des expériences de développement d'autres régions, et la mise en place de mécanismes qui favorisent diverses formes de coopération Sud-Sud. En outre, la coopération triangulaire, qui implique des pays développés ainsi que des organisations internationales, peut faciliter le développement de la coopération Sud-Sud.

2. **Thèmes intersectoriels**

i) Renforcement des capacités

14. Pour renforcer l'appropriation de leurs stratégies de développement, les pays africains doivent consolider leurs capacités d'analyse, de planification, d'exécution, de gestion et de contrôle des programmes et politiques de développement. Cette capacité doit être répandue et possédée par les particuliers, les organisations et les institutions. Pour donner une nouvelle impulsion à ce lien vital, les pays africains ont récemment mis au point un projet de partenariat mondial pour le renforcement des capacités africaines (PACT). Une autre approche pour accroître les capacités serait d'établir un mécanisme efficace de coordination entre les institutions de recherche et de formation des pays d'Afrique, d'Asie et des pays donateurs, ainsi que les organisations internationales.

ii) Intégration des perspectives sexospécifiques

1.5. Les femmes jouent un rôle essentiel dans tous les aspects de la vie économique et sociale et contribuent de façon vitale au bien-être de la famille. Cependant, elles pâtissent d'un manque d'accès aux biens de production et aux services sociaux

essentiels. Il est donc de première importance d'intégrer une perspective d'égalité des sexes dans tous les programmes et les politiques de développement afin de donner aux femmes la possibilité de participer pleinement et sur un pied d'égalité aux activités économiques et sociales, et de mieux lutter contre la pauvreté. La promotion de l'égalité des sexes, composante essentielle de la démocratie, et l'amélioration de la situation économique et sociale des femmes dans toutes les sphères de la société permettraient également l'accroissement de l'efficacité économique.

iii) Gestion de l'environnement

16. La gestion de l'environnement est un aspect essentiel du développement durable, compte tenu du fait qu'un taux de croissance démographique élevé pèse lourdement sur les ressources naturelles de l'Afrique. Les stratégies de réduction de la pauvreté devraient tenir compte du fait qu'en luttant pour leur survie, les pauvres ont tendance à exploiter de plus en plus les ressources naturelles périssables. Il faudrait donc, lors de la formulation des politiques et des plans, ainsi que des prises de décision en matière de développement de l'Afrique, prendre en compte les questions écologiques urgentes, dont la menace de désertification, la dégradation des sols, la pollution de l'eau, la déforestation, la biodiversité et la prévention et l'atténuation des catastrophes naturelles.

IV. PLAN D'ACTION

1. **Développement social et réduction de la pauvreté : promotion du développement humain**

17. Le développement humain durable doit être l'objectif ultime du développement. Le développement social, pour sa part, aide à accroître la capacité des pauvres à participer de manière productive aux activités économiques et sociales et à améliorer la répartition des revenus. La pauvreté est généralisée en Afrique, et la majorité des pauvres vivent en zone rurale. On estime que les femmes constituent environ deux tiers des pauvres en Afrique, et la féminisation de la pauvreté est une question qui mérite une attention spéciale. L'expérience de la réduction de la pauvreté en Asie de l'Est démontre qu'une croissance économique rapide accompagnée d'une distribution équitable des revenus sur une longue période peut aider les pauvres à franchir le seuil de la pauvreté. Dans le domaine du développement social, il faudrait se fixer des objectifs sous-sectoriels, et allouer des ressources aux domaines prioritaires de l'éducation, de la santé et de la population, et d'assistance aux pauvres.

1.1 **Education**

18. L'éducation occupe une place centrale dans la formation du capital humain, qui a été la clef de l'accélération de la croissance et d'une réduction continue de la pauvreté dans les pays de l'Asie de l'Est. Il est essentiel pour les pays africains, qui ont pour objectif de participer efficacement à une économie mondiale de plus en plus intégrée et basée sur le savoir, de renforcer leur capital humain. Le défi à relever en matière d'éducation est énorme. Dans certains pays africains, moins de la moitié des enfants sont

scolarisés, et plus de la moitié des femmes africaines sont analphabètes. Il est difficile pour certains pays africains d'améliorer de façon substantielle la situation en matière d'éducation en raison des contraintes pesant sur les ressources publiques, de l'utilisation inefficace des ressources existantes et du taux de croissance démographique élevé. Pour briser le cercle vicieux du sous-développement engendré par la faiblesse de la base du capital humain, il est nécessaire d'accélérer le développement de l'éducation, ce qui implique un changement radical dans les méthodes de financement et de gestion de l'éducation, ainsi que dans les priorités, l'importance et la rapidité de mise en oeuvre des programmes d'éducation.

19. Du fait de la disparité des niveaux d'éducation entre les pays africains, ceux-ci devraient être classés dans les trois catégories suivantes, avec pour chacune d'entre elles, des priorités différentes. Dans les pays sortant d'un conflit, les actions devraient porter principalement sur une reprise rapide du système éducatif et la réhabilitation des services éducatifs. Dans les pays à faibles taux de scolarisation et d'alphabétisation, il faudrait accélérer la participation au système éducatif. Enfin, les pays qui sont arrivés à un système éducatif plus développé doivent mettre en place des réformes de l'éducation et promouvoir son expansion qualitative et quantitative, ainsi qu'un développement institutionnel.

a) Buts et objectifs

- i) D'ici l'an 2005, s'assurer que 80 % des enfants terminent le cycle d'éducation primaire et que celui-ci devienne universel d'ici l'an 2015;
- ii) D'ici l'an 2005, réduire l'analphabétisme des adultes de moitié par rapport aux chiffres de 1990, en mettant notamment l'accent sur l'augmentation du taux d'alphabétisation féminine;
- iii) Eliminer l'inégalité entre les sexes dans l'éducation primaire et secondaire d'ici l'an 2005;
- iv) Améliorer la qualité de l'éducation, et renforcer les liens entre l'éducation et l'emploi;
- v) Renforcer les capacités nationales et régionales dans le domaine de la science et de la technologie.

b) Directives pour l'action

Pour atteindre les objectifs susmentionnés,

Les pays africains vont :

- i) Accroître la part des ressources totales allouées à l'éducation, affecter aux programmes d'enseignement de base un pourcentage plus élevé des dépenses du secteur éducatif, élargir la base de financement en mobilisant des ressources auprès des communautés et des sources non gouvernementales, y compris le secteur privé, et assurer une utilisation efficace et effective des ressources;
- ii) Renforcer les programmes d'éducation des adultes et de développement de compétences en ciblant les femmes et les segments les plus pauvres de la

- population, notamment par le biais de programmes d'alphabétisation dans les langues locales;
- iii) Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation, en renforçant la formation des enseignants, en fournissant de meilleurs programmes et matériels d'enseignement, et en construisant les installations nécessaires;
 - iv) Promouvoir une formation technique et professionnelle dans le but d'améliorer la productivité du travail, et d'accroître les opportunités d'emploi;
 - v) Mettre au point des méthodes non conventionnelles telles que l'enseignement à distance et la gestion communautaire des établissements d'enseignement, et créer un partenariat plus efficace avec les ONG afin d'améliorer l'accès à l'éducation dans les régions éloignées.

Les partenaires au développement vont :

- i) Fournir une assistance financière et technique en soutien aux priorités des pays africains dans le cadre des programmes sectoriels d'éducation des gouvernements africains, en particulier pour l'éducation de base;
- ii) Soutenir les activités nationales, régionales et sous-régionales visant à faire connaître les technologies de l'information qui élargissent l'accès à l'éducation;
- iii) Aider à développer les capacités nationales et locales d'analyse de politiques d'éducation, et d'exécution de programmes.
- iv) Appuyer les programmes de collaboration inter-états propres à faciliter l'échange d'expériences.

1.2 Santé et population

20. Dans le contexte des pays africains où les taux de croissance démographique sont élevés et la pauvreté omniprésente, les services et les installations sanitaires dans la plupart des pays sont non seulement insuffisants et en voie de dégradation, mais ils tendent aussi à privilégier les centres urbains, et les soins curatifs plutôt que préventifs. Les taux de mortalité infantile et maternelle ainsi que celui de fécondité sont les plus élevés au monde: les besoins en matière de planification familiale sont les plus négligés; la prévalence des méthodes contraceptives est la plus basse. Le développement humain et la réduction de la pauvreté nécessiteront un accès plus facile des pauvres aux services sanitaires de base et aux services en matière de reproduction, de meilleurs services de santé au niveau local qui soient à même d'alléger le fardeau des maladies, l'élévation de la condition des femmes et la prise en compte des hommes dans les programmes de population et de santé reproductive.

21. Le fardeau des maladies est énorme, en particulier les maladies infectieuses et parasitaires telles que le paludisme, la tuberculose, la polio et le VIH/SIDA. En particulier, le VIH/SIDA est la cause de souffrances humaines terribles, de morts et d'importantes pertes de productivité. Actuellement, sur 31 millions d'adultes et d'enfants infectés par le virus du VIH/SIDA dans le monde entier, 21 millions sont en Afrique. Quatre-vingt pour-cent des femmes atteintes du virus du SIDA vivent en Afrique. En raison du VIH/SIDA, l'espérance de vie est en baisse, les taux de mortalité

des enfants et des nourrissons en hausse, et la productivité des individus et le développement économique des particuliers s'en trouvent menacés. Les effets insidieux du VIH/SIDA affectent l'ensemble des activités économiques et sociales.

a) Buts et objectifs

- i) D'ici l'an 2005, réduire la mortalité maternelle de moitié par rapport au niveau de 1990, et encore de moitié d'ici l'an 2015;
- ii) D'ici l'an 2015, réduire les taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans à un tiers du niveau de 1990;
- iii) Fournir un accès aux services de santé reproductive à tous les individus en âge d'en bénéficier d'ici l'an 2015;
- iv) Renforcer les mesures préventives pour réduire l'incidence des maladies infectieuses et parasitaires, y compris le VIH/SIDA, les maladies sexuellement transmissibles (MTS), le paludisme, la tuberculose et la polio;
- v) D'ici l'an 2005, fournir l'accès à l'eau potable et aux services sanitaires au moins à 80 % de la population;
- vi) D'ici l'an 2015, réduire de moitié le nombre de personnes victimes de malnutrition.

b) Directives pour l'action

Pour atteindre les objectifs susmentionnés,

Les pays africains vont :

- i) Améliorer les installations prénatales et postnatales, l'éducation en matière de nutrition, et les programmes de vaccination contre les principales maladies infantiles;
- ii) Investir dans l'infrastructure sanitaire au niveau du district en élargissant les programmes de formation pour les fournisseurs de soins de santé primaire, en créant les capacités de gestion au niveau du district et en augmentant la participation des femmes et des organisations de la collectivité aux services de santé communautaires;
- iii) Créer un environnement juridique et culturel qui permet la pratique gratuite et volontaire de méthodes de planification familiale, notamment l'espacement des naissances et l'emploi de contraceptifs, et créer un changement des mentalités par le biais de l'amélioration de l'information, de l'éducation et de la communication en langues locales, pour la prévention du SIDA,
- iv) Promouvoir les droits des adolescents à accéder à l'information médicale et scientifique en matière de santé reproductive, et cibler les jeunes avec des programmes d'éducation et d'information ainsi qu'avec des services, dans le but de prévenir et de mettre fin à des pratiques traditionnelles nuisibles telle la mutilation génitale féminine;
- v) Accroître le nombre de points d'eau potable et renforcer la capacité des communautés à entretenir ces installations, et à améliorer

l'environnement relatif à la santé, plus particulièrement dans les zones urbaines à forte densité, par l'enlèvement des déchets et l'installation de structures sanitaires;

- vi) Réduire les coûts sanitaires en ayant davantage recours à des médicaments génériques et en introduisant graduellement un système d'assurance maladie.

Les partenaires au développement vont :

- i) Fournir une assistance financière et technique en soutien aux efforts des pays africains, en vue d'améliorer les installations de soins de santé primaires, en particulier dans les zones rurales;
- ii) Assurer la coopération entre donateurs en vue d'une approche coordonnée en matière de programmes et politiques démographiques, de santé de reproduction et de VIH/SIDA, y compris l'intégration des stratégies intersectorielles concernant le VIH/SIDA;
- iii) Accroître l'aide pour la prévention et le traitement des maladies infectieuses et parasitaires, y compris le paludisme.

1.3 Autres mesures à l'intention des pauvres

22. Bien que la réduction de la pauvreté soit un des principaux objectifs dans tous les secteurs abordés lors de TICAD-II, cette section est axée sur les mesures qui aident directement les pauvres.

a) Buts et objectifs

- i) Réduire de deux tiers au moins d'ici l'an 2015 le nombre de femmes vivant actuellement dans la pauvreté;
- ii) Créer des possibilités d'emplois et diversifier les sources de revenu pour les pauvres en améliorant l'accès aux facteurs de production tels que la terre et le crédit ainsi qu'aux marchés de biens et de services;
- iii) Accroître les capacités de survie des plus vulnérables, et fournir une assistance aux personnes affectées par des catastrophes sociales et naturelles.

b) Directives pour l'action :

Pour atteindre les objectifs susmentionnés,

Les pays africains vont :

- i) Formuler des stratégies de réduction de la pauvreté avec des buts et objectifs d'ensemble à atteindre dans un délai déterminé, et des repères et indicateurs sociaux annuels, et renforcer la capacité institutionnelle à mettre en oeuvre des programmes bien ciblés de réduction de la pauvreté, plus particulièrement au niveau local;

- ii) Améliorer l'accès des pauvres, spécialement des femmes, au microcrédit et aux possibilités d'emploi par le biais de programmes novateurs de création de revenus;
- iii) Fournir des mesures de protection sociale pour les plus vulnérables en fournissant des possibilités de revenus supplémentaires, y compris par le biais de projets de travaux publics à forte intensité de travail;
- iv) Encourager et promouvoir la participation des ONG, des organisations du secteur privé et des communautés de base dans la création et la mise en oeuvre de programmes de réduction de la pauvreté.

Les partenaires au développement vont :

- i) De concert avec les gouvernements africains, suivre activement les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des programmes de réduction de la pauvreté et encourager les politiques d'ajustement appropriées;
- ii) Encourager les institutions financières internationales (IFI) à prendre d'avantage en considération l'impact des programmes d'ajustement structurel sur les pauvres;
- iii) Soutenir le renforcement des programmes de formation visant à développer la capacité des communautés à planifier et à gérer leurs activités de développement.

2. Développement économique : promotion du secteur privé

23. Les pays africains font face au défi majeur d'accroître et de maintenir des taux de croissance économique à des niveaux bien plus élevés, de créer des emplois et d'augmenter les revenus afin de réduire la pauvreté de façon effective. En même temps, la mondialisation présente d'autres défis et de nouvelles opportunités pour les pays africains. Ceux-ci doivent donc élaborer des stratégies nationales de développement visant à renforcer leur compétitivité au niveau international dans la production de biens et de services commercialisables par le biais de technologies appropriées, y compris celles à forte intensité de main-d'oeuvre, à améliorer les compétences et la productivité, et à fournir les services essentiels. Les partenaires au développement sont encouragés d'aider les pays africains à relever ce défi.

2.1 Développement du secteur privé

24. Les pays africains entendent renforcer l'entreprise privée, qui couvre une large gamme d'activités, allant de la micro-entreprise du secteur non structuré aux petites et moyennes entreprises du secteur manufacturier, et qui est un élément clef du développement économique et social, le principal moteur de la croissance, et la source de richesses et de création d'emplois. L'Etat devrait se concentrer sur les activités pour lesquelles il est le mieux placé, en particulier la fourniture de services publics essentiels, et se dégager de celles que le secteur privé est mieux en mesure de mener. Pour que le secteur privé réalise pleinement son potentiel de moteur de la croissance, le gouvernement doit éliminer les obstacles, réels et perçus, à l'activité privée afin d'encourager les talents créatifs des entrepreneurs africains. Dans le même temps, la capacité des institutions publiques, nécessaires au bon fonctionnement d'une économie

de marché, doit être renforcée. Le soutien aux efforts de modernisation du secteur non structuré, qui emploie la majorité du nombre croissant de pauvres des zones urbaines, est un élément essentiel de réduction de la pauvreté.

a) Buts et objectifs

- i) Assurer un environnement propice au développement et à l'expansion des activités du secteur privé et à l'élargissement de ses activités, en mettant un accent particulier sur le développement de l'entrepreneuriat national;
- ii) Promouvoir et accroître sensiblement l'investissement étranger direct et les échanges commerciaux, en accordant une attention particulière aux exportations.
- iii) Développer les micro, petites et moyennes entreprises, y compris le secteur non structuré.

b) Directives pour l'action :

Pour atteindre les objectifs susmentionnés,

Les pays africains vont :

- i) Mettre en place et préserver un cadre de politique macroéconomique solide et une économie ouverte basée sur la poursuite et l'approfondissement des réformes économiques, la libéralisation du système de changes et des échanges commerciaux ainsi que des régimes d'investissement, le renforcement des systèmes institutionnel, judiciaire et régulateur, la réforme des institutions publiques de manière à assurer leur fonctionnement avec transparence, sens des responsabilités, compétence et professionnalisme, et le respect de l'état de droit;
- ii) Assurer l'efficacité des infrastructures physiques grâce à la réforme des systèmes régulateurs, la privatisation, et de nouveaux investissements dans les infrastructures clefs (y compris les transports routiers et ferroviaires, les télécommunications, l'électricité, les transports maritimes et les installations portuaires), exploiter les technologies de l'information et de la communication, et encourager la participation du secteur privé au financement et à l'exploitation des infrastructures;
- iii) Encourager et promouvoir la croissance, la diversification et la réforme en profondeur du secteur financier afin de faciliter la mobilisation de l'épargne, pour répondre aux besoins en investissement et en fonds de roulement des entreprises, dans le contexte d'un système d'intermédiation financière libéralisé, et faisant l'objet d'une supervision prudente;
- iv) Promouvoir l'intégration régionale en éliminant les obstacles qu'elle rencontre, sinon en facilitant les échanges et les investissements transfrontaliers, y compris l'harmonisation des régimes fiscaux et des codes d'investissement;
- v) Prendre des mesures visant à améliorer les capacités entrepreneuriales, managériales et technologiques du secteur privé;

- vi) Renforcer les mécanismes d'investissement et de promotion des échanges commerciaux aux niveaux national et sous-régional en diffusant l'information sur les possibilités dans le secteur privé, en déterminant et en ciblant les investisseurs potentiels et les marchés d'exportation, en fournissant des services aux investisseurs et en procurant des mécanismes de crédit à l'exportation et des régimes d'assurance;
- vii) Renforcer les chambres de commerce et les associations commerciales et professionnelles, et les réseaux régionaux qui fourniront à leurs membres des informations sur le marché et une formation afin de promouvoir les exportations et les investissements;
- viii) Instaurer un dialogue entre les gouvernements et le secteur privé afin de parvenir à une vision commune de la stratégie de développement économique et éliminer les contraintes à l'essor du secteur privé;
- ix) Renforcer et encourager la croissance des micro, petites et moyennes industries par le biais d'un support technique approprié de la part des institutions de service et de la société civile, et améliorer l'accès des industries au capital en renforçant les mécanismes de micro-financement, particulièrement pour les femmes entrepreneurs;
- x) Fournir une aide visant à améliorer les capacités techniques et de gestion des entreprises en facilitant l'acquisition de la technologie, l'amélioration de la production, la formation et le développement des compétences.

Les partenaires au développement vont :

- i) Faciliter l'accès des produits africains au marché mondial;
- ii) Encourager l'investissement étranger direct en Afrique en faisant connaître les possibilités d'investissement, en offrant des garanties et d'autres mesures visant, le cas échéant, à diminuer les risques tels que perçus par les investisseurs (sur la base des analyses de risque par pays), et en fournissant des contributions au capital social de contrepartie et un financement à long terme, aussi bien qu'en accordant des crédits avantageux comme catalyseur;
- iii) Aider à la création de capacités dans le secteur privé, ainsi qu'au renforcement des capacités nationale et sous-régionale en matière de négociations commerciales, l'application des règles et réglementations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et l'identification et l'exploitation de nouvelles opportunités commerciales résultant du système de commerce multilatéral en cours d'évolution;
- iv) Promouvoir le renforcement de la coopération Sud-Sud et Asie-Afrique, ce qui peut constituer une contribution majeure de TICAD-II, par les échanges d'expérience en matière de gestion des affaires, et de collaboration visant à stimuler la formation de co-entreprises, l'investissement et les échanges commerciaux.
- v) Appuyer la mise en place ou le renforcement des mécanismes de micro-financement.

2.2 Développement industriel

25. Le développement industriel est au centre des transformations structurelles nécessaires pour permettre aux économies africaines d'augmenter les revenus et les emplois et de diversifier les exportations. En Afrique, on s'accorde de plus en plus à reconnaître que l'accélération de la transformation économique dépendra des synergies entre développement industriel et développement agricole, tel qu'énoncé dans le programme de l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique (AIA).

a) Buts et objectifs

Accroître la production, la compétitivité, et la diversification du secteur privé national, particulièrement dans les sous-secteurs agro-industriel, minier et manufacturier ayant un potentiel d'exportations et de création d'emplois;

b) Directives pour l'action :

Pour atteindre les objectifs susmentionnés :

Les pays africains vont :

- i) Renforcer les liens entre les politiques de développement industriel et agricole et harmoniser les activités des organismes gouvernementaux compétents;
- ii) Créer de nouvelles industries ou améliorer celles qui existent déjà, dans les domaines où les pays africains ont un avantage comparatif, y compris les secteurs de l'agro-industrie, de l'énergie et des ressources minérales;
- iii) Encourager le dialogue entre l'Asie et l'Afrique sur le développement industriel, sur la base des expériences des pays nouvellement industrialisés.

Les partenaires au développement vont :

- (i) Faciliter le partenariat au moyen de mécanismes tels que les conseils conjoints d'entreprises pour un échange d'information entre les milieux d'affaires asiatiques et africains et pour la création de coentreprises et autres arrangements de sous-traitance;
- (ii) Aider au renforcement des institutions africaines de formation dans le domaine du développement industriel, en particulier par le développement de réseaux avec les partenaires asiatiques;
- (iii) Encourager le transfert de technologie aux pays africains.

2.3 Développement agricole

26. Les résultats économiques de l'Afrique et la réduction de la pauvreté dans le continent sont étroitement liés au développement de l'agriculture, y compris la pêche, l'élevage et la sylviculture. Le secteur agricole représente 35% du PIB de l'Afrique, 40% de ses exportations et 70% de ses emplois. A court et à moyen terme, la capacité de l'Afrique à atteindre une croissance et un développement durables et diversifiés repose essentiellement sur la revitalisation de l'économie rurale. A cette fin, une

attention accrue doit être accordée au secteur des petites exploitations et au rôle des femmes agriculteurs. Renforcer le lien entre les producteurs ruraux et les marchés urbains est aussi un aspect important de cette stratégie.

27. Ces dernières années, la production agricole de l'Afrique s'est améliorée et les exportations ont augmenté en raison de meilleures politiques, de l'adoption de nouvelles technologies, de l'amélioration des termes de l'échange, pour certains produits, et d'un accroissement des rendements pour certaines cultures. Malgré ces progrès, la production et la productivité agricoles en Afrique en ce qui concerne les cultures vivrières et celles destinées à la vente restent faibles. La production alimentaire, plus particulièrement, n'a pas suivi le rythme de croissance de la population dans bon nombre de pays africains. La faiblesse des exportations et les fluctuations des prix des matières premières font peser une menace sur la capacité de l'Afrique à financer les importations nécessaires d'équipement et d'intrants pour l'agriculture et l'industrie. En outre, la forte demande de terres arables du fait d'une forte croissance démographique a souvent entraîné des dommages considérables à l'environnement, notamment l'érosion des sols, la perte de fertilité des terres, la dégradation de l'eau et le déboisement. Etant donné la rapidité de l'exode des populations rurales vers les centres urbains, l'économie rurale doit également être capable de fournir des emplois attractifs et générateurs de revenus.

a) *Buts et objectifs*

- i) Améliorer la productivité de l'agriculture en prêtant une attention spéciale aux petits exploitants et aux femmes agricultrices;
- ii) Assurer la sécurité alimentaire de tous en donnant aux pauvres un meilleur accès à une alimentation et nutrition adéquates;
- iii) Promouvoir des mesures contre la dégradation des ressources naturelles et encourager des méthodes de production compatibles avec la protection durable de l'environnement;
- iv) Intégrer les pauvres des régions rurales à l'économie de marché et leur donner un meilleur accès aussi bien aux marchés des produits qu'à ceux des facteurs de production..

b) *Directives pour l'action :*

Pour atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés,

Les pays africains vont :

- i) Approfondir la réforme du secteur agricole dans les domaines des prix à la production et à la consommation, des marchés des facteurs de production et des produits agricoles, ainsi que la restructuration des organismes agricoles parapublics, afin d'améliorer le rendement et la rentabilité des exploitations;
- ii) Accroître les investissements publics et la participation des populations rurales à la construction et à la réhabilitation des infrastructures rurales, et soutenir le développement du secteur privé dans les domaines des

- transports, de la commercialisation, de la transformation et du stockage des produits agricoles;
- iii) Accroître les investissements publics dans la recherche agricole, afin de s'assurer qu'elle répond aux besoins des petits exploitants et des femmes agricultrices, établir un meilleur lien entre les institutions de recherche asiatiques et africaines afin de renforcer les capacités de ces dernières, et favoriser l'accès à des technologies et des méthodes de production modernes au moyen de services de vulgarisation;
 - iv) Accroître la sécurité en eau pour l'agriculture en construisant des systèmes d'irrigation à petite échelle, en améliorant la gestion locale des réserves en eau et en favorisant les échanges d'informations et de personnel technique entre l'Asie et l'Afrique;
 - v) Améliorer la sécurité de la propriété foncière dans les formes traditionnelles et modernes de régime foncier, et promouvoir les réformes agraires nécessaires;
 - vi) Favoriser la sécurité alimentaire aux niveaux régional, sous-régional, national, et celui des ménages au moyen d'un accroissement de la production et des moyens de transport, de stockage et de commercialisation de produits vivriers agricoles, et de produits de l'élevage et de la pêche, avec une attention spéciale accordée aux besoins des pauvres, et encourager la mise en place d'un système d'alerte rapide en ce qui concerne la sécheresse et la production vivrière;
 - vii) Renforcer la coopération régionale ainsi qu'entre l'Asie et l'Afrique dans la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et améliorer la fertilité des sols au moyen de techniques adéquates de fertilisation des sols et de mise en valeur des cultures;
 - viii) Renforcer les mécanismes de crédit et de financement agricoles, et améliorer l'accès au crédit des petits exploitants et des femmes agricultrices, en mettant à profit la coopération avec les responsables financiers, les coopératives et les groupements d'agriculteurs asiatiques;
 - ix) Renforcer les capacités des associations d'agriculteurs et des coopératives.

Les partenaires au développement vont :

- i) Favoriser l'accès aux marchés internationaux des produits alimentaires et agricoles africains, plus particulièrement les produits transformés;
- ii) Soutenir la création de réseaux entre les Africains et leurs partenaires extérieurs, notamment ceux d'Asie, dans les domaines de la technologie et du savoir-faire agricole, des services de vulgarisation et des infrastructures rurales;
- iii) Soutenir les investissements dans le domaine de la recherche en matière de cultures à haut rendement, de la préservation et du stockage des produits agricoles de façon durable;
- iv) Apporter une aide à la création de la capacité régionale et nationale à mener des négociations commerciales multilatérales, notamment en matière d'hygiène des aliments, et autres réglementations du commerce des produits agricoles.

2.4 Dette extérieure

28. La communauté internationale a mis en oeuvre une série de mesures destinées à alléger le poids de la dette des pays à faibles revenus, y compris une assistance financière avantageuse de la part des institutions multilatérales, des mesures avantageuses de rééchelonnement de la dette, des remises de dettes, et l'octroi de nouveaux financements à des conditions favorables de la part des créanciers bilatéraux. En outre, une initiative du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale en faveur des pays lourdement endettés (HIPC) a été adoptée en 1996. Elle vise à réduire à des niveaux viables le fardeau de la dette de ceux qui parmi ces pays appliquent des réformes et des programmes vigoureux d'ajustement. La Banque africaine de développement a pour sa part accepté de contribuer à l'initiative en 1997. Neuf pays, dont sept africains, ont atteint le "point de décision" et sept autres (dont cinq africains) ont rempli les conditions requises pour une aide de l'HIPC. Plusieurs autres pays africains sont sur le point d'atteindre le "point de décision". L'initiative HIPC a récemment fait l'objet d'une révision du FMI et de la Banque mondiale. En procédant à des rajustements, les deux institutions monétaires ont décidé de prolonger jusqu'à la fin de l'an 2000 la date butoir pour que les pays s'inscrivent au HIPC. Ce qui va permettre à un groupe de pays africains – plusieurs émergent à peine d'un conflit – d'amorcer une bonne politique et de constituer un "palmarès éloquent" comme l'exige le HIPC. Le FMI et la Banque mondiale ont décidé qu'il serait tenu compte – cas par cas – des programmes d'assistance d'urgence du FMI disponibles pour les pays sortant d'un conflit, permettant ainsi de devancer le versement de l'aide à quelques pays africains.

a) Buts et objectifs

Les objectifs principaux doivent être de trouver des solutions durables aux problèmes de la dette extérieure des pays africains, y compris, le cas échéant, la remise de la dette et l'allègement du service de la dette;

b) Directives pour l'action :

Pour atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés,

Les pays africains vont :

- i) Adopter et mettre en oeuvre des programmes de réforme économique et structurelle avec l'appui des institutions de Bretton Woods et de la Banque africaine de développement, afin d'établir les références nécessaires requises pour être éligible à un rééchelonnement avantageux du stock de la dette de la part de pays bilatéraux et/ou à une assistance de l'initiative HIPC;
- ii) Renforcer les programmes sociaux et leur exécution, en réaffectant les économies dégagées par l'allègement de la dette aux secteurs sociaux, en vue de réduire la pauvreté;
- iii) Renforcer les systèmes de comptabilité nationale et créer les capacités humaines en matière de gestion de la dette;

- iv) Améliorer la coordination avec les donateurs dans la recherche de solutions durables;
- v) Explorer tous les mécanismes disponibles d'allègement de la dette.

Les partenaires au développement vont :

- i) Assurer la totalité du financement de l'Initiative HIPC et apporter un soutien financier aux institutions multilatérales, en particulier la Banque africaine de développement, qui pourraient ne pas être en mesure de faire face à la totalité des charges qui leur incombent dans le cadre de l'Initiative HIPC;
- ii) Accélérer, d'une manière déterminée, l'élargissement à un plus grand nombre de pays, des possibilités d'allègement de la dette dans le cadre défini par l'Initiative HIPC, en prenant note de la proposition du Secrétaire général des Nations unies contenue dans le rapport sur l'Afrique qu'il a présenté au Conseil de Sécurité (S/1998/318) le 13 avril 1998;
- iii) Rechercher des moyens, y compris le cas échéant dans le cadre de l'Initiative HIPC, permettant de résoudre le problème de la dette des pays sortant d'un conflit, en particulier ceux qui ont accumulé des arriérés auprès des institutions multilatérales;
- iv) Continuer à accorder un allègement de la dette dans le cadre des dispositifs existants, et promouvoir des mesures plus vigoureuses allant au-delà du rééchelonnement de la dette, y compris l'annulation ou des mesures comparables à la remise des dettes qui restent de l'APD par les créanciers bilatéraux, en prenant note de la proposition du Secrétaire général des Nations unies et de la recommandation des dirigeants du G8 formulée au Sommet de Birmingham de mai 1998;
- v) Continuer à apporter un financement adéquat à des conditions favorables, y compris l'octroi de subventions, afin d'améliorer le profil des pays africains en matière d'endettement;
- vi) Rechercher de nouvelles solutions créatives, y compris des possibilités d'échange de la dette pour la reconstruction des infrastructures économiques et sociales;
- vii) Soutenir les efforts de création des capacités des pays africains à mettre en oeuvre des politiques macroéconomiques et de gestion de la dette vigoureuses.

3. Les fondations de base du développement :

29. La démocratie et la bonne gouvernance, ainsi que la paix et la sécurité, sont essentielles pour le développement économique et social de l'Afrique. Les principes fondamentaux de la démocratie et de la bonne gouvernance sont largement acceptés, mais leur mise en oeuvre dans le contexte africain doit tenir compte des spécificités de chaque pays, de son histoire et de sa culture. Des conflits violents dans nombre de pays peuvent présenter un obstacle majeur au développement durable en Afrique, en inversant les progrès économiques et en empêchant un développement futur.

3.1 Bonne gouvernance

30. Ces dernières années, de nombreux pays africains ont fait d'importants progrès en matière de démocratie. Pour consolider cette tendance positive et réaliser d'autres progrès supplémentaires sur une base durable dans le domaine du développement social et économique, les pays africains doivent redoubler d'efforts pour renforcer davantage la bonne gouvernance, en tenant compte de leurs valeurs culturelles respectives et de leurs conditions politiques.

a) *Buts et objectifs*

- i) Renforcer la légitimité constitutionnelle et les systèmes démocratiques basés sur le principe de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire;
- ii) Renforcer les institutions qui représentent des éléments essentiels de la bonne gouvernance et de la démocratie;
- iii) Promouvoir le respect des droits de l'homme et l'état de droit;
- iv) Renforcer la responsabilité, la transparence et l'efficacité dans l'administration publique;
- v) Promouvoir une culture de la tolérance, ainsi qu'une participation plus large au processus de prise de décisions, notamment la participation des femmes et de la société civile;
- vi) Promouvoir la justice sociale en encourageant le développement équitable des différents groupes ethniques et des zones géographiques.

b) *Directives pour l'action :*

Pour atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés,

Les pays africains vont :

- i) Garantir des élections démocratiques de système pluripartisme qui soient libres et justes et renforcer les institutions appropriées;
- ii) Mettre en place un système judiciaire indépendant, impartial et doté de moyens financiers adéquats, afin d'assurer une juste et efficace application de la loi;
- iii) Renforcer les capacités humaines et institutionnelles de la législature, ainsi que son rôle de surveillance dans les domaines de l'élaboration des politiques et de l'établissement des budgets;
- iv) Mettre en place une fonction publique peu nombreuse, compétente, transparente, responsable, et basée sur le mérite, et prévoir un soutien institutionnel aux mesures contre la corruption;
- v) Renforcer les capacités administratives, notamment au niveau local, facilitant ainsi le processus de décentralisation;
- vi) Faciliter le développement d'une société civile puissante, y compris des organisations communautaires et des associations féminines, et forger un partenariat véritable entre les organisations de la société civile et les

- institutions gouvernementales impliquées dans le développement socio-économique;
- vii) Envisager la création d'institutions indépendantes pour les droits de l'homme et du type « ombudsman », et promouvoir l'éducation civique, en mettant l'accent tout particulièrement sur le respect des droits de l'homme.

Les partenaires au développement vont :

- i) Soutenir les efforts des pays africains pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles aux niveaux législatif, judiciaire et exécutif ;
- ii) Soutenir, au niveau sous-régional/régional, l'échange d'expériences sur les « meilleures pratiques » en matière de gouvernance, notamment l'élaboration d'indicateurs de prestation efficace des services publics.

3.2 Prévention des conflits et activités de développement après les conflits

31. Au fil des ans, plusieurs guerres ont éclaté en Afrique, remettant en cause les efforts déployés par le continent pour atteindre la stabilité et un développement durable. Ces dernières années, l'Afrique a fait des progrès en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits. A cet égard, la création du mécanisme de l'OUA est une étape significative. Ces efforts de la part de l'OUA et des organisations sous-régionales doivent être soutenus et consolidés afin de prévenir une résurgence des conflits et pour mettre en marche et renforcer la réhabilitation et la reconstruction des pays sortant d'un conflit. Le Secrétaire général des Nations unies a publié un rapport sur « Les causes des conflits et la promotion de la paix et du développement durables en Afrique » (S/1998/318), qui explique en détail les actions susceptibles de réduire les conflits potentiels.

a) Buts et objectifs

- i) Renforcer les structures et capacités africaines en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits;
- ii) Développer et mettre en oeuvre, aux niveaux national, régional et sous-régional, des mesures efficaces visant à rétablir la confiance, dans le cadre de stratégies préventives;
- iii) Assurer rapidement une transition paisible et rapide entre les secours d'urgence dans une situation de conflit, et les activités de développement après un conflit, par le biais de la réhabilitation et de la reconstruction;
- iv) Assurer la sécurité des populations réfugiées et des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

b) Directives pour l'action

Pour atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés,

Les pays africains vont :

- i) Intensifier la coopération régionale et sous-régionale en échangeant des informations, en surveillant et en contrôlant le trafic et l'accumulation illicites d'armes portatives et légères. A cet effet, les pays africains peuvent envisager la possibilité d'entreprendre une étude sur les mesures appropriées pour l'enregistrement des transactions d'armes légères et conventionnelles, dans le cadre des dispositifs des Nations Unies et autres mécanismes régionaux, y compris l'intensification de la coopération au sein de l'OUA avec pour objectif la possibilité de formuler une convention sur la possession et le transfert illicite d'armes légères;
- ii) Offrir une formation professionnelle aux anciens combattants démobilisés et aux réfugiés, et élaborer des programmes de gestion effective et de destruction éventuelle des armes accumulées, y compris les armes légères;
- iii) Oeuvrer, le cas échéant, en faveur d'une invitation à accéder à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel de 1997 et à son entrée en vigueur rapide, et aider à la réhabilitation des victimes et renforcer les programmes de développement des compétences en matière de déminage;
- iv) Assurer la protection et le rapatriement volontaire des réfugiés en vertu des principes internationaux et humanitaires, tels que ceux qui sont énoncés dans les conventions de l'ONU et de l'OUA relatives aux réfugiés, et promouvoir l'établissement de mécanismes internationaux pour aider les gouvernements à maintenir la sécurité et la neutralité des camps et des groupements de réfugiés;
- v) Promouvoir la participation active et l'implication de la société civile, y compris les ONG et les groupements de femmes dans les activités de création de la paix et de prévention des conflits.

Les partenaires au développement vont :

- i) Soutenir des approches intégrées en matière de sécurité et de développement, y compris le renforcement des capacités des forces de police et de sécurité intérieure, et renforcer les contrôles frontaliers;
- ii) Continuer d'apporter une assistance financière et technique visant à renforcer les capacités de l'OUA et des organisations sous-régionales en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits ainsi que les capacités des centres africains de formation en prévention des conflits et en maintien de la paix;
- iii) Soutenir les efforts des Nations Unies et de l'OUA visant à mettre en place un système d'alerte et de réaction rapides en renforçant leurs capacités à recueillir, analyser et disséminer les informations nécessaires par le biais de leurs systèmes de communication et de banques de données;
- iv) Apporter l'assistance nécessaire pour l'enlèvement des mines terrestres dans les pays affectés ainsi que pour la démobilisation des soldats et leur

- réintégration à la vie civile, et améliorer l'échange d'informations entre l'Asie et l'Afrique dans le domaine des expériences et des techniques de déminage;
- v) Prendre les mesures nécessaires pour surveiller et prévenir l'exportation d'armes légères vers des zones potentielles de conflit;
 - vi) Apporter un soutien aux secours d'urgence et après les conflits, à la réhabilitation, la reconstruction et le développement par la mobilisation des ressources et la coordination des efforts, dans le cadre d'une stratégie à long terme, afin de faciliter la transition des secours d'urgence à l'aide au développement;
 - vii) Fournir une aide pour assurer la prévention de l'enrôlement des enfants dans les forces armées et prévoir une réintégration sociale productrice des enfants-soldats démobilisés, par une aide à leur famille et par la fourniture d'une éducation solide, des divertissements et des possibilités d'emploi;
 - viii) Aider les pays d'accueil des réfugiés à rétablir leur infrastructure sociale et économique qui a été détruite par les mouvements et les installations des réfugiés.

V. SUIVI

32. Le véritable impact de ce Programme d'action dépendra de la capacité des participants à traduire leurs engagements en actions spécifiques en l'intégrant dans leurs programmes de développement aux niveaux national, régional et inter-régional. Cette intégration nationale, régionale et interrégionale du Programme d'action devrait constituer l'élément central du suivi de TICAD-II. A cette fin, il faudrait adopter des mesures concrètes sans oublier ce qui représente une valeur ajoutée de TICAD-II, à savoir la coopération Sud-Sud en tant que modalité de coopération pour le développement, particulièrement entre les pays d'Afrique et d'Asie, en mettant spécialement l'accent sur la coopération du secteur privé. Il faudrait avoir recours à des indicateurs appropriés, en tenant compte des travaux en cours dans l'Organisation des Nations unies, les Institutions de Bretton Woods et l'OCDE, afin d'évaluer les progrès réalisés pour atteindre les buts et les cibles énoncés dans le Programme d'action. Une série de réunions sera organisée pour examiner et évaluer ces progrès.

33. Le partage des informations sur les progrès dans le suivi du processus sera facilité par la création de points de contact de TICAD-II entre les participants et par un site Internet afin d'assurer une large diffusion de l'information dans tous les secteurs de la société. La coordination de cet effort sera la responsabilité commune des co-organisateur.